



Protection Cluster
République démocratique
du Congo

Coordination Régionale
Zone Nord-Est

RUTSHURU-MASISI NOTE D'ANALYSE DE LA SITUATION DE PROTECTION DES CIVILS

Novembre 2019

1. CONTEXTE

Les territoires de Masisi et de Rutshuru, dans le Nord-Kivu, continuent d'enregistrer des déplacements massifs de populations accompagnés de violations graves des droits humains, parmi lesquelles les violences sexuelles, les meurtres, les incendies de maisons, les pillages de biens et un nombre important de recrutements et d'utilisation des enfants par les groupes armés.

Depuis 2018, le territoire de Masisi connaît une aggravation de son contexte sécuritaire et de protection avec les activités de plus en plus croissantes des groupes armés. Selon les informations, une grande partie de ce territoire est sous contrôle de ces éléments armés qui justifient leur présence par le besoin de protéger leurs communautés respectives (ethniques). Parmi ces groupes armés figurent l'APCLS (Hunde), les Nyatura (Hutu) avec ses différentes factions (Domy, John Love, Kavumbi et Bohoza), le NDC/Rénové (Nyanga). La zone est aussi habitée par les Hunde, les Hutu, les Tutsi, les Nyanga et les Nande. Plusieurs conflits entre ces communautés y sont enregistrés et sont liés à des conflits identitaires, de leadership et à l'accès à la terre. D'un côté, les Hunde et les Nyanga considèrent les Hutu et les Tutsi comme des étrangers, et donc les envahisseurs ; de l'autre les Hutu réclament une participation au pouvoir coutumier. Au-delà de ce conflit, le territoire connaît également d'énormes tensions entre les concessionnaires (principalement éleveurs) et la masse de populations agricultrices. En effet, des grandes concessions, où habitaient jadis des populations (majoritairement hutues), ont été vendues à des opérateurs économiques (majoritairement des éleveurs tutsi) qui y ont érigés des fermes. Par conséquent, des milliers des populations se retrouvent dans des sites des personnes déplacées internes (PDI) sans possibilité de retour. Ainsi, par l'entremise de milices armées interposées, des tensions sont devenues récurrents entre les deux groupes qui cherchent chacun à protéger ses intérêts.

En octobre 2018, plusieurs localités de la chefferie du Bwito, dans le Rutshuru, abritaient un grand nombre de personnes déplacées retournées. Mais, depuis le début de l'année 2019, les affrontements entre le NDC/R et une coalition de quatre autres groupes armés (APCLS, Nyantura, FDLR, CMC) se sont intensifiés dans la chefferie, engendrant ainsi un mouvement de populations vers Nyanzale, Mweso et Kitshanga. Le territoire de Rutshuru est aussi reconnu pour son phénomène d'enlèvements de civils suivi de demandes de rançon. Les besoins de protection ont ainsi continué à croître et les conflits armés portant gravement atteinte au droit des civils et marqués par de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire.

Il faut signaler que la chefferie de Bwito ainsi que le territoire de Masisi regorgent un nombre important de réfugiés rwandais vivant dans des zones contrôlées par les éléments FDLR et autres groupes armés. Ces affrontements augmentent le risque d'atteinte à la vie de ces réfugiés qui sont assimilés aux combattants FDLR. Ces réfugiés craignent les avancées actuelles du groupe armé NDC/R redouté pour sa lutte contre la présence des populations d'expression rwandaise et qui avait parvenu à chasser celles-ci du territoire de Walikale.

Les 2 territoires de Masisi et Rutshuru abritent également 22 sites de déplacés internes dont certains sont la cible de fréquentes incursions et violations graves de la part les groupes armés.

Coordination Régionale Zone Nord-Est

La présente note d'analyse du cluster protection Nord-Est fait l'état des lieux de la situation de protection dans ces deux territoires tout en mettant l'accent sur le besoin urgent de renforcer l'environnement de protection des civils dans la zone.

2. MOUVEMENTS DE POPULATIONS

Le 17 octobre 2019, OCHA annonçait le déplacement interne de **147 157 personnes** confirmées dans **63 localités**, dans l'axe Mweso – Bwito, depuis le mois de janvier 2019. Ce chiffre assez élevé de PDI fait suite aux affrontements entre factions des groupes armés et la traque de ces éléments armés par l'armée congolaise (FARDC¹) dans les territoires de Masisi et Rutshuru.

La dernière réunion de la Commission Mouvements de Populations (CMP) du 20 novembre 2019 indiquait une augmentation de **5,558 le nombre** de personnes déplacées internes au Nord-Kivu. Cette tendance couvrait la période de septembre et octobre 2019, avec 264 703 à Masisi et 249 481 à Rutshuru² sur **1 535 250 personnes déplacées internes** dans toute la province. Vu les affrontements en cours dans la zone et les prévisions d'opérations d'envergure des FARDC dans les deux territoires, ces chiffres risquent d'augmenter dans les semaines à venir.

Les principales causes des déplacements internes de ces deux derniers mois demeurent les affrontements entre les FARDC et le CMC plus ses alliés à Masisi, Du côté de Rutshuru, les combats armés entre le NDC/Renové et le FDLR allié à APCLS ainsi qu'entre les FARDC et le FDLR, sont les raisons majeures des déplacements internes. Plus de 90% des personnes déplacées au Nord-Kivu se trouvent dans des communautés et familles d'accueil tandis que le reste des PDI vit dans des sites coordonnés par le HCR et OIM et places sous la gestion de la commission nationale pour les réfugiés (CNR).

Selon le groupe de travail gestion et coordination des camps (CCCM), **88 978 personnes déplacées** vivent dans 22 sites à Masisi et à Rutshuru. Certains sites de déplacés tels que Rushashi, Kanaba, Bweru, Bibwe, Bushani et Muheto continuent d'accueillir de nouveaux déplacés issus des affrontements en cours dans la zone. Selon les données couvrant la période d'août à octobre, **3 081 PDI de 1 413 nouveaux ménages** ont été enregistrées par les gestionnaires de sites de OIM et le HCR avec 1357 nouveaux déplacés à Masisi et 1724 à Rutshuru.

3. SITUATION DE PROTECTION

Le rapport mensuel d'octobre 2019 du monitoring de protection du HCR indiquait que durant le mois, les affrontements se sont intensifiés dans la chefferie de Bwito (territoire de Rutshuru) qui constituerait le quartier général d'une coalition d'environ quatre groupes armés, mais également une zone à forte présence des réfugiés rwandais. Suite à ces affrontements, plusieurs habitants de cette chefferie se sont déplacés vers Nyanzale, Mweso et Kitshanga.

Toujours selon le même rapport, **47 attaques et incursions des groupes armés** ont été enregistrées durant le mois d'octobre, en territoire de Masisi. Certaines de ces incursions ont ciblés les sites de personnes déplacées internes

¹ Forces armées de la RDC

² Source Commission Mouvement de Populations (CMP), réunion du 20 novembre 2019. Le 25 septembre 2019, le Nord Kivu comptabilisait 1 529 692 personnes déplacées internes parmi lesquelles 261 252 à Masisi et 249 478 à Rutshuru. Le 25 octobre, 1 535 250 personnes déplacées internes étaient en déplacement dans toute la province avec 264 703 à Masisi et 249 481 à Rutshuru.

**Coordination Régionale
Zone Nord-Est**

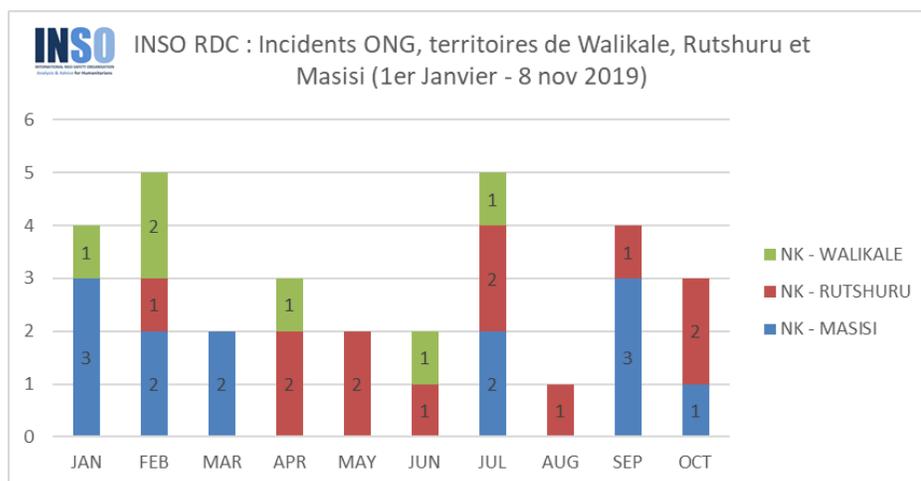
(PDIs) de Mungote, Kashuga et Nyalipe. Cet activisme s'est ensuite intensifié dans les groupements Bapfuna et Bashali-Mukoto où un nombre important d'incidents de protection a été enregistré.

La situation d'insécurité se traduit par une série incessante de violations graves, d'abus et autres tracasseries sur les civils. L'érection de barrières payantes auxquelles des taxes illégales sont prélevées, des arrestations arbitraires, des enlèvements, des cas de viols, meurtres, destructions ou pillages de maisons font partie du quotidien des populations civiles. Les axes les plus difficiles sont l'**axe Masisi-Nyabiondo** où depuis juin 2019, plus de 51 affrontements et 32 incursions ont été documentés par le partenaire du Monitoring de protection du HCR, mais aussi l'**axe Mweso - Nyanzale – Kibirizi** où **4 groupes armés** se sont constitués en coalition contre les NDC/Rénové. Par conséquent, des affrontements sont devenus fréquents entre Mweso et Nyanzale. En ce qui concerne les allégations de violations graves affectant les enfants, au cours de l'année 2019, le territoire de Rutshuru a documenté et partagé les alertes concernant plus de 200 allégations des violations graves, parmi les quelle plus de 80% concernait les allégations de recrutements d'enfants par les groupes armés. Pour le territoire de Masisi, les acteurs de protection de l'enfant ont documenté et partagé les alertes concernant plus de 650 allégations des violations graves commis contre les enfants, parmi les quelle plus de 90% concernait les allégations de recrutements d'enfants par différentes groupes armés. Aujourd'hui, plusieurs préoccupations sont soulevées par les différents acteurs intervenant à Masisi et à Rutshuru.

3.1. Les préoccupations majeures dans les 2 territoires

Les deux territoires sous analyse présentent des problématiques similaires de protection. Les préoccupations majeures dans ces zones sont les suivantes:

- **Restriction de l'accès humanitaire** : la présence sur le terrain des organisations non gouvernementales et agences du système des Nations Unies est considérée comme une forme de protection par la présence. Cette proximité rassure les populations civiles et permet l'identification ainsi que la réponse rapide aux besoins humanitaires sur le terrain. Cependant, la forte militarisation des zones en conflit restreint de plus en plus l'accès des acteurs humanitaires aux populations affectées. Dans certains axes de Masisi et de Rutshuru, les travailleurs humanitaires sont arrêtés, menacés, enlevés et parfois tués par des individus armés. Ci-après le graphique élaboré par INSO RDC sur les **incidents de sécurité impliquant des ONG humanitaires** et qui illustre parfaitement la situation dans le Petit Nord.



Coordination Régionale
Zone Nord-Est

- **Taxes illégales imposées par les forces armées** : Aussi bien dans les bastions des groupes armés que les zones sous contrôle de la force régulière, les populations civiles dénoncent une multiplicité des points de contrôle où des taxes leur sont imposées. Selon les entretiens avec les civils dans les zones affectées, les taxes mises en place par les éléments armés (l'armée congolaise et groupes armés) agacent les populations qui dénoncent une restriction des mouvements et un accès difficile à leurs champs. Les montants de ces taxes varient d'un point à un autre et les populations sont mises aux arrêts et battues par les éléments armés en cas de non-paiement. Cette situation commence à avoir un impact considérable sur l'accès aux services de base de la population, notamment à l'alimentation, à la santé et à l'éducation.
- **Le caractère civil et humanitaire des sites de déplacés** : Les personnes déplacées internes vivant dans divers sites tels que Mungote, Kalengera, Kashuga, Mweso, Kitso, Bweru, Mpati..., subissent des incursions des groupes armés et autres violations des droits humains. Les sites les plus affectés sont Mungote, Kihondo, Ibuga et Kashuga.
- **Lutte contre l'impunité face aux cas de VBG** et autres violations graves des DH : un niveau de plus en plus bas de l'accès à l'assistance juridique et judiciaire pour les survivants de violences sexuelles en particuliers les cas de viol. Le constat est que ce volet de la réponse aux violations des droits humains est de moins en moins financé.
- **Impact inquiétant des conflits sur les enfants** : avec un nombre élevé de violations graves affectant ces derniers (et notamment les cas de recrutement) et un risque de séparation familiale important du fait des déplacements de populations.
- **La difficulté de protection de certains groupes ethniques** durant la traque des FDLR : Les territoires comptent un nombre considérable de réfugiés rwandais qui sont constamment assimilés aux groupes armés. Aussi, les communautés dites autochtones réfutent la nationalité aux personnes d'expression rwandophone (Kinyarwanda), d'où une cohabitation assez difficile sur le terrain. Pour leur propre sécurité, les réfugiés refusent de s'identifier comme tels et préfèrent se fondre dans la communauté d'accueil, ce qui rend difficile l'identification et le traitement des violations et abus à leur endroit.

3.2. Tendances des incidents de protection (Août-octobre 2019)

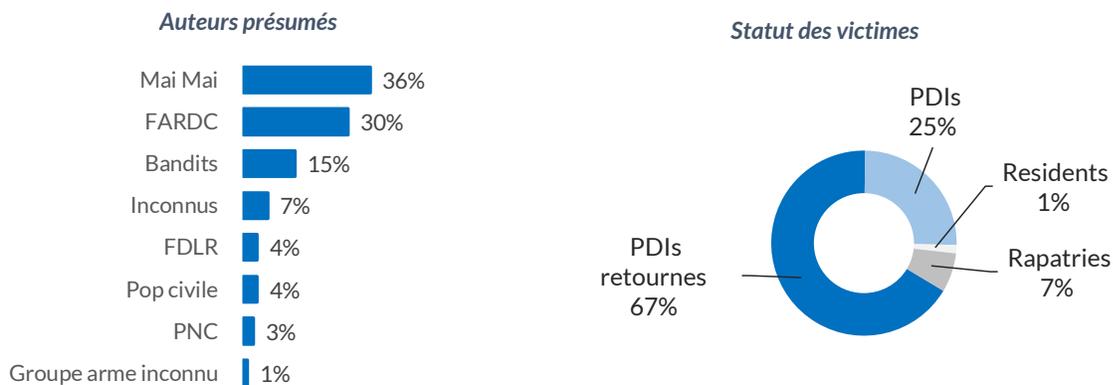
Selon les données du monitoring de protection du partenaire du HCR, la tendance des 3 derniers mois est à la hausse dans les territoires de Masisi et de Rutshuru qui continuent d'occuper la tête du classement du nombre d'incidents documentés. D'août à octobre, sur **3 742 incidents documentés** au Nord-Kivu, **2 312 cas** sont attribués aux deux territoires, **soit 62%** du nombre total des incidents.

Tendances mensuelles



Coordination Régionale
Zone Nord-Est

Les victimes de ces violations et abus sont principalement les personnes déplacées retournées (67%) et les populations déplacées elles-mêmes (25%). En ce qui concerne les présumés auteurs, les milices Mai Mai et les éléments incontrôlés des FARDC sont ceux identifiés comme principaux auteurs sur le terrain, avec respectivement 36 et 30 % du total des incidents de protection.



3.3. Situation de protection par secteur d'activité

Violences sexuelles et basées sur le genre : la période de janvier à septembre 2019, a été marquée par une recrudescence des incidents de VBG dans les territoires de Masisi et de Rutshuru. Durant cette période, **1926 cas de VBG** ont été assistés dans 4 zones de santé de Masisi tandis que **Rutshuru comptabilisait 1441 cas³ assistés**. Au troisième trimestre de l'année 2019, les seuls rapports⁴ de MSF Belgique sur les zones de santé de Masisi et de Mweso indiquaient **579 cas de VBG, dont 99 cas affectant des mineurs**, pris en charge et dont la grande majorité des auteurs sont des porteurs d'armes.

Protection de l'Enfance : Selon l'analyse du sous cluster protection de l'enfant, **un nombre de plus en plus croissant d'enfants qui sortent des groupes armés a été observé**. Dans le territoire de Rutshuru, au cours de cette année, le nombre de EAFGA qui ont été identifiés et pris en charge par les acteurs de protection de l'enfant étaient de **25 enfants** en moyenne par mois de janvier à octobre 2019, atteignant un total de **242 enfants** depuis le début de l'année. Avec l'intensification de la traque des groupes armés et les affrontements continus, les mois d'août et septembre ont connu un nombre plus élevé d'EAFGA⁵, avec plus de **40 EAFGA** pris en charge chaque mois pour cette période.

Du côté de Masisi, le nombre EAFGA identifiés ou pris en charge par les acteurs de protection de l'enfant était de **52 enfants en moyenne par mois** de janvier à octobre, avec un total de **514 EAFGA** identifiés et pris en charge depuis le début de l'année. Avec l'intensification de la traque des groupes armés et les affrontements, les mois d'avril à juin ont connu un nombre plus élevé des EAFGA, avec plus de **300 EAFGA** pris en charge seulement pour cette période. De plus, les enfants représentent en moyenne 60,5 % des PDI et au cours des déplacements, ils restent exposés à des risques accrus de séparations familiales et de violences variées. Depuis le début de l'année, **205 ENA/ES** ont été

³ Dashboard Nord-Kivu janvier-septembre 2019

⁴ Le rapport du 3ème trimestre de MSF Belgique sur la prise en charge des survivants de VBG dans la zone de santé de Masisi, indique **289 cas** (juillet 96 cas, août 93 cas et septembre 100 cas), tandis que celui de la zone de santé de Mweso évoque **290 survivants de VBG** pris en charge (juillet 114 cas, août 100 cas et septembre 76 cas).

⁵ Enfants associés aux forces et groupes armés

Coordination Régionale Zone Nord-Est

identifiée et prise en charge, dans l'ensemble du territoire de Masisi. En ce qui concerne le territoire de Rutshuru, en moyenne **10 ENA/ES** par mois ont été identifiés et pris en charge, avec une augmentation sensible en mai, juillet, aout et septembre, due aux affrontements et mouvements des populations.

Des risques élevés d'accidents liés aux Restes Explosifs de Guerre (REG) : La forte militarisation des 2 territoires concernés par l'analyse, expose les communautés locales et les personnes internes déplacées à des risques liés aux restes explosifs de guerre. Dans tout le Petit Nord, les territoires de Masisi et Rutshuru sont reconnus comme ceux affectés par la pollution en REG. Aujourd'hui, il est difficile pour les populations touchées par les conflits armés de mener leurs activités quotidiennes sans risque de menaces associées à ces engins non explosés et aux Armes Légères et Petits Calibres (ALPC), sans savoir comment signaler, prévenir et atténuer leurs effets négatifs.

Durant les 3 derniers mois (aout-octobre 2019), le groupe de travail Lutte anti-mines a enregistré **4 alertes liées aux REG à Masisi** et **14 alertes du côté de Rutshuru**. Les zones les plus affectées sont Sake et Kashebere pour le territoire de Masisi et Tongo, Nyamilima, Rushige, Kabaya, Kitchanga, Kiwannja, Kanombe, Nyanzale, Kalengera, Rumangabo et Rugari, du côté de Rutshuru.

Les difficultés d'accès à la terre et au logement pour les populations en déplacement : Les territoires de Masisi et de Rutshuru sont beaucoup plus concernés par les catégories liées à la limitation d'accès aux champs dans les zones occupées par les groupes armés ; les évictions forcées/ déguerpissements ou à la spoliation des terres cultivables. Durant les trois premiers trimestres, le groupe de travail en charge des problèmes d'accès au Logement, Terre et Propriété a documenté et traité **5082 conflits fonciers** en lien avec le LTP dans tout le Nord-Kivu. **669 conflits fonciers** documentés et traités dans les zones de santé de Rutshuru et Binza (territoire de Rutshuru) ainsi que **98 conflits à Mweso (Masisi)**⁶.

4. ACTIONS IMPORTANTES POUR LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES CIVILS A RUTSHURU ET A MASISI

4.1. Actions attendues des autorités locales et du Gouvernement provincial du Nord Kivu

- i. **Sécurisation des zones de déplacements et lutte contre l'impunité :** Poursuivre le dialogue avec les groupes armés et les milices afin d'obtenir leur reddition, tout en s'assurant que les accords obtenus avec ces groupes n'incluent aucune mesure d'amnistie pour les crimes les plus graves, notamment les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre.
- ii. **Protection des civils lors des opérations militaires :** Prendre toutes les mesures conformément aux règles applicables du droit international humanitaire afin de protéger et épargner les populations civiles ainsi que les personnes hors de combat.

Protéger les droits des réfugiés et des minorités ethniques, et en particulier ceux des réfugiés rwandais et populations autochtones en promouvant le respect des droits de l'homme.

- iii. **Favoriser l'accès humanitaire :** Renforcer la protection des civils à travers l'établissement des mesures efficaces pour leur permettre d'avoir l'accès à l'assistance humanitaire.

⁶ Dashboard Nord-Kivu janvier-septembre 2019

Coordination Régionale Zone Nord-Est

- iv. **Assurer le caractère civil et humanitaire des sites de déplacés** : Renforcer les capacités de la PNC⁷ dans les fouilles afin d'assurer la sécurité dans et autour des sites.
- v. **Cadre de coordination humanitaire** : Faciliter la mise en place au niveau des territoires de Masisi et de Rutshuru, des cadres d'échange entre les acteurs humanitaires et autorités civiles et militaires afin de discuter du volet humanitaire des questions de protection et d'assistance aux personnes touchées par les déplacements internes.

4.2. Actions attendues de la MONUSCO

- i. **Assurer le caractère civil et humanitaire des sites de déplacés** : Renforcer les capacités de la PNC dans les fouilles afin d'assurer la sécurité dans et autour des sites – cela à travers un appui de l'UN Pol.
- ii. **Protection des civils** : Renforcer les mesures nécessaires dans le cadre de son mandat⁸ pour assurer la protection des civils contre les violations graves des droits de l'homme perpétrées par les groupes armés et milices tout en se focalisant sur les zones à forte concentration de déplacés internes et un nombre élevé des violations des droits de l'homme.
- iii. **Appui aux forces de l'ordre et sécurité de la RDC** : Renforcer son appui aux FARDC et à la PNC afin que ces derniers aient une capacité accrue d'intervention rapide et efficace dans la zone.
- iv. **La lutte contre l'impunité** : Renforcer le volet de la lutte contre l'impunité à travers l'appui aux institutions juridiques-judiciaires afin de favoriser l'arrestation et les poursuites contre les présumés auteurs des violations des droits de l'homme (suivi de près par MONUSCO BCNUDH⁹).

Soutenir le volet juridique-judiciaire de la prise en charge des survivants de violences sexuelles à travers la mobilisation de fonds pour assurer les cliniques juridiques sur le terrain.

- v. **Désarmement Démobilisation et Réintégration** : Assurer l'accès des combattants aux programmes de DDRR/R de la MONUSCO et travailler avec les autorités de la RDC à la mise en place rapide d'activités visant la réintégration et le retour à la vie civile des combattants démobilisés.

Avec la Monusco Child Protection, renforcer le partage des agendas des négociations pour la sortie des enfants des forces et groupes armés afin que les acteurs de protection mobilisent dans le temps les capacités nécessaires de réponse.

4.3. Actions attendues de la communauté humanitaire

- i. **Une attitude proactive de la communauté humanitaire** : Mener des évaluations rapides des besoins humanitaires dans les zones affectées par les déplacements internes.
- ii. **Fonds flexibles pour la réponse d'urgence** : Mobiliser des fonds flexibles afin de répondre aux besoins humanitaires les plus urgents à Masisi et à Rutshuru.

⁷ Police Nationale Congolaise

⁸ S/RES/2463 (2019)

⁹ BCNUDH: Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Coordination Régionale
Zone Nord-Est

- iii. **Réponse rapide aux incidents et risques de protection** : Renforcer toutes les activités de protection afin de répondre aux incidents et réduire les risques liés aux violences sexuelles, à l'exploitation des personnes vulnérables, le recrutement des enfants dans les groupes armés etc.
- iv. Renforcer la collaboration avec les acteurs de développement et de paix afin de traiter, de manière efficace et durable, les causes des déplacements récurrents et de longue durée.

En ce qui concerne les EAFGA et à travers une gestion de cas individuels, les acteurs de protection de l'enfance devront veiller à adapter la prise en charge en fonction de la situation dans laquelle se trouve l'enfant (notamment, si l'enfant est auto-démobilisé, en veillant à une évaluation de la situation familiale et des vulnérabilités socio-économiques et en développant des approches de réintégration à base communautaire).

